

Services externes de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal

PROGRAMME D'ÉVALUATION ET DE
TRAITEMENT
POUR ADULTES PRÉSENTANT UNE DÉVIANCE
SEXUELLE

Février 2017

TABLE DES MATIÈRES

PROGRAMME D'ÉVALUATION ET DE TRAITEMENT	1
POUR ADULTES PRÉSENTANT UNE DÉVIANCE SEXUELLE	1
INTRODUCTION	4
ÉVALUATION	4
Provenance des demandes.....	4
Critères d'admissibilité.....	5
Première rencontre.....	5
Deuxième rencontre	5
Troisième rencontre.....	5
TRAITEMENT	6
Exigences et critères de sélection	6
MODALITÉS THÉRAPEUTIQUES.....	6
Groupe de sensibilisation	6
Thérapie individuelle	7
Rencontre avec les proches significatifs.....	7
Thérapie de groupe d'orientation psychodynamique	8
Groupe prévention de la récurrence.....	9
groupe d'Entraînement aux habiletés sociales.....	9
Groupe de maintien des acquis	10
Groupe pour personnes présentant des comportements problématiques sur internet.....	10
Suivi psychiatrique.....	11
Éducation sexuelle.....	11

Bilan de traitement	12
SUIVI LÉGAL	12
Rôle de l'agent de probation	12
RÈGLES GÉNÉRALES.....	12
ATTENTES.....	13
CONFIDENTIALITÉ.....	13

INTRODUCTION

En 1979, l'Institut-Philippe Pinel de Montréal (IPPM) mettait sur pied un programme d'évaluation et de traitement à l'interne pour agresseurs sexuels provenant des Services correctionnels du Canada. Depuis 1985, ce programme fut adapté pour une clientèle en externe. Plusieurs services y sont offerts, soit l'évaluation, le traitement, la formation, l'enseignement, la supervision de résidents en psychiatrie, étudiants en psychologie et la recherche. L'équipe est composée de psychiatres, psychologues, criminologues, infirmiers cliniciens et agente de probation. Nous partageons ces locaux avec les services de psychiatrie adulte et les services pour adolescents auteurs d'agression sexuelle.

Le programme est en constante évolution, et ce, grâce à nos expériences cliniques et à une mise à jour de la littérature scientifique. Il est important de pouvoir offrir une panoplie de services adaptés aux besoins différents de notre clientèle. C'est pourquoi, nous privilégions une approche éclectique. Voici donc une brève description de ces différents services.

ÉVALUATION

Chaque individu pour lequel nous recevons une demande de service doit être évalué afin que nous puissions être en mesure de déterminer ce qui peut lui être offert en regard de sa problématique sexuelle.

Suite à chaque évaluation, un rapport est produit et acheminé au demandeur.

PROVENANCE DES DEMANDES

- Réseau de la santé et des services sociaux
- Service de probation
- Appareil judiciaire
 - Provincial (incluant Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents)
 - Fédéral (patients ayant complété le programme à l'Institut Philippe-Pinel ou qui terminent leur ordonnance de surveillance longue durée)
 - Municipal

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Lorsque des procédures judiciaires sont en cours, un individu doit obligatoirement avoir plaidé coupable ou avoir été reconnu coupable avant d'entreprendre le processus d'évaluation.
- La personne doit reconnaître minimalement les faits, l'intention sexuelle lors du délit ou une problématique de déviance sexuelle.
- Demande de consultation médicale obligatoire si la demande provient du Réseau de la santé et des services sociaux.

PREMIÈRE RENCONTRE

Personnes ressources : Criminologue ou agente de probation

Durée : 1 heure

Déroulement :

Le professionnel procède à la cueillette de données et fait un survol de la problématique du client. Il peut arriver que, par la suite, le client complète quelques inventaires psychologiques et sexologiques.

DEUXIÈME RENCONTRE

Personne ressource : Technicien

Durée : 2 heures

Déroulement :

Le patient doit se présenter à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal pour effectuer une évaluation sur les préférences sexuelles.

TROISIÈME RENCONTRE

Personnes ressources : Généralement deux membres de l'équipe, soit :

- Psychiatre
- Psychologue
- *S'ajoutent parfois des stagiaires provenant de diverses disciplines*

Durée : 3 heures

Déroulement :

Lors de cette deuxième entrevue, nous poursuivons la cueillette de données afin de compléter l'histoire personnelle du client. Une attention particulière est portée au développement sexuel, et ce, dans le but de clarifier s'il y a une problématique sexuelle.

Si le client vit en couple, nous invitons sa conjointe à la fin de cette entrevue pour compléter notre évaluation.

Finalement, le client est informé des conclusions de l'évaluation. Des services peuvent être proposés en regard de la problématique sexuelle si l'individu en manifeste le besoin.

TRAITEMENT

EXIGENCES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

- Il doit avoir été évalué au Programme d'évaluation et de traitement pour adultes présentant une déviance sexuelle.
- Il est préférable que l'individu reconnaisse avoir des difficultés dans différentes sphères de sa vie (exemple : difficultés dans ses relations avec les autres, de couple, au travail, avec les adultes en général, avec des femmes).
- Le client doit reconnaître avoir commis le délit, s'il y a lieu, et reconnaître, partiellement du moins, sa responsabilité.
- Il doit aussi y avoir une motivation minimale au changement.

MODALITÉS THÉRAPEUTIQUES

Note :

- *Les différentes modalités de traitement qui sont décrites ne s'appliquent pas pour chacun des clients. Lors de l'évaluation, la ou les modalités les plus appropriées lui seront proposées selon les objectifs thérapeutiques ciblés.*
- *Les modalités de traitements offerts peuvent varier selon les périodes et les besoins de la clientèle.*

GROUPE DE SENSIBILISATION

Personnes ressources : Criminologues

Durée : 6 rencontres de 1h30, une fois par semaine.

Objectifs :

- Informer les clients nouvellement admis en traitement.
- Encourager une démarche de changement.
- Aider le client à formuler une demande d'aide.

Déroulement :

Ces rencontres sont consacrées à la présentation des différents services offerts à la clientèle, des critères de sélection et des règles de base qui doivent être respectées dans le cadre thérapeutique. Il est également question des attentes qu'ont les thérapeutes et les participants relativement au processus de traitement. Par le biais de différentes activités, cette modalité vise à aider le patient à prendre conscience de ses besoins et d'en cibler quelques uns qui seront adressés plus spécifiquement en cours de traitement.

THÉRAPIE INDIVIDUELLE

Personnes ressources : Psychologue et criminologue

Durée : Variable. Une fois par semaine ou toutes les deux semaines.

Objectifs :

- Variables selon les individus et selon l'orientation de la modalité thérapeutique.
- Faire des liens entre les difficultés spécifiques du participant et leur problématique sexuelle.
- Prévenir la récidive

Types de modalités individuelles :

- Thérapie de soutien / maintien des acquis
- Thérapie d'orientation cognitivo-comportementale
- Thérapie psychodynamique d'orientation analytique

RENCONTRE AVEC LES PROCHES SIGNIFICATIFS

Dans le cadre de la thérapie individuelle, le client peut être rencontré en présence de son/sa conjoint/e ou d'un autre individu significatif. Ces rencontres se font uniquement lorsque cela s'avère nécessaire et lorsque le client est en accord.

Objectifs :

- Vérifier avec le proche sa compréhension de la problématique sexuelle du client.
- Identifier ce qui, dans leur relation, peut avoir une incidence sur la problématique sexuelle.
- Répondre aux questions et aider le proche à s'impliquer positivement auprès du client.
- S'assurer que les mesures de protection sont adéquates dans le milieu de vie dans le cas d'abus sexuel à l'égard des enfants.

Déroulement :

Le proche significatif est rencontré par un ou des intervenants de l'équipe qui clarifient les objectifs de l'entrevue. Ceux-ci sont variables selon les besoins du client, mais sont toujours énoncés.

THÉRAPIE DE GROUPE D'ORIENTATION PSYCHODYNAMIQUE

Personnes ressources : Psychologues

Durée :

- 1h30, une fois par semaine.
- Certains suivis à long terme peuvent s'étendre sur deux ans.

Objectifs :

- Améliorer la qualité de ses relations interpersonnelles.
- Identifier les signes précurseurs du passage à l'acte.
- Exercer un meilleur contrôle sur ses pulsions déviantes.

Déroulement :

À travers l'échange, les participants, sous la supervision des thérapeutes, tentent de faire de nouveaux acquis. Ils partagent leurs expériences avec les autres et puisent de nouvelles ressources en écoutant les autres. Par exemple :

- Prendre conscience des conflits qui refont souvent surface dans leur vie
- Prendre conscience des modèles de relation inadéquate ou insatisfaisante
- Constater l'importance de la solitude et se mettre en contact avec leur souffrance
- Se sensibiliser au vécu des autres (ex.: la victime)
- Prendre conscience de leurs affects négatifs (colère, tristesse, peur, etc.) et développer des manières plus adéquates de les gérer
- Mieux comprendre le sens du délit dans leur vie ou de leur déviance dans leur vie.

GROUPE PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE

** Cette modalité n'est pas toujours offerte en groupe. Selon disponibilité des thérapeutes et nombre de candidats.*

Personne ressource : Psychologue

Durée : 2 heures, une fois par semaine.

Objectifs :

- Identifier les signes précurseurs d'un passage à l'acte sexuel déviant.
- Acquérir des outils de contrôle pour diminuer les risques de récidive.

Déroulement :

Par une série d'exercices, les participants identifient la séquence des événements qui les ont menés à leur(s) délit(s) ou qui pourraient les mener vers de nouveaux délits.

En cours de route, les participants doivent identifier les moyens qui peuvent être utilisés pour briser la séquence. Plusieurs moyens sont enseignés. Une attention est portée sur les problèmes actuels rencontrés par le participant et le groupe travaille à la recherche de solutions pour gérer le problème et possiblement diminuer les risques potentiels de récidive.

GROUPE D'ENTRAÎNEMENT AUX HABILITÉS SOCIALES

Personnes ressources : Psychologue et criminologue

Durée : 2 heures, une fois par semaine.

Objectifs :

- Corriger certains comportements malhabiles et acquérir de nouvelles habiletés afin d'améliorer la qualité des relations sociales et augmenter l'estime de soi.

Déroulement :

Les participants abordent en groupe leurs difficultés interpersonnelles. L'origine des difficultés est explorée et des moyens pour les surmonter sont discutés. L'accent est mis sur la résolution de problèmes. Certaines habiletés spécifiques (faire la conversation, faire une demande, refuser, exprimer ou recevoir une critique...) peuvent être enseignées sous forme de jeux de rôle dans le groupe. Des observations sont faites sur la façon dont les participants s'impliquent en groupe et interviennent entre eux. Les participants sont invités à appliquer dans leur quotidien les habiletés travaillées en groupe et à vérifier l'impact.

GROUPE DE MAINTIEN DES ACQUIS

Personnes ressources : Criminologue et infirmière/sexologue

Durée :

- 1h30 toutes les deux semaines.
- Certains suivis à long terme peuvent s'étendre sur plusieurs années.

Objectifs :

- Offrir un soutien de groupe à des clients qui ont terminé une ou des modalités de traitement spécifique.
- Maintenir le contrôle des pulsions sexuelles déviantes.

Déroulement :

Le groupe est d'abord et avant tout un lieu de soutien au sens où les participants s'encouragent mutuellement à utiliser les moyens appris dans les modalités thérapeutiques pour maintenir les acquis. Ils échangent également sur des façons d'améliorer leur qualité de vie à différents niveaux (conflits dans leurs relations, travail, loisirs, occupations diverses, etc.).

GROUPE POUR PERSONNES PRÉSENTANT DES COMPORTEMENTS PROBLÉMATIQUES SUR INTERNET

Personnes ressources : psychologue et criminologue

Durée : 1 heure 30 min. à toutes les semaines

Objectifs :

- Amorcer un processus de réflexion visant à changer les comportements déviantes.
- Comprendre ce qui a mené à développer les comportements problématiques.
- Analyser les moyens de contrôle antérieurs et favoriser l'apprentissage de nouveaux moyens.

Déroulement :

Cette thérapie encourage les participants à aborder de manière ouverte et authentique leurs comportements problématiques sur internet. Des questionnaires, des grilles d'observation, des réflexions et des exercices hebdomadaires sont proposés aux participants dans le but de favoriser la compréhension du développement de cette problématique ainsi que pour développer et appliquer des moyens efficaces pour mieux contrôler ces comportements.

SUIVI PSYCHIATRIQUE

Personne ressource : Psychiatre

Durée : À déterminer selon chaque participant. Fréquence et horaire variables.

Objectifs :

- Assurer le suivi pharmacologique pour les clients chez qui ce type de traitement est requis.
- Clarifier la demande ou offrir du soutien en attendant de débiter une modalité thérapeutique spécifique.

Déroulement :

Dans un premier temps, le psychiatre va déterminer si un traitement pharmacologique est indiqué. Les interventions peuvent viser à diminuer, par exemple, les symptômes anxieux, dépressifs ou psychotiques, ou encore diminuer la libido et l'impulsivité. Les traitements varient donc selon les indications. Le client est informé des options envisagées et des effets indésirables possibles, afin de prendre une décision éclairée. En général, le client poursuit en parallèle une autre modalité thérapeutique.

ÉDUCATION SEXUELLE

** Cette modalité n'est pas toujours offerte. Selon disponibilité des thérapeutes et nombre de candidats.*

Personnes ressources : Psychologue et stagiaire en sexologie

Durée : Entre 4 et 10 semaines, une fois par semaine.

Objectifs :

- Améliorer les connaissances sexuelles et démystifier les fausses croyances.
- Créer une certaine ouverture d'opinion sur différentes facettes de la sexualité.
- Faire des liens entre la problématique sexuelle et le mode de vie du client (ex : solitude) ainsi que la perception et compréhension de la sexualité.

Déroulement : Voici certains thèmes abordés durant cette activité :

- Anatomie et physiologie de l'homme et de la femme
- Contraception et ITSS (infections transmises sexuellement et par le sang)
- Dysfonctions sexuelles
- Intimité
- Stéréotypes, fausses croyances, mythes, etc.

Un test de connaissances sexuelles est complété par le client lors de la première rencontre et de la dernière rencontre afin d'évaluer l'acquisition des connaissances.

BILAN DE TRAITEMENT

Personnes ressources : Plusieurs membres de l'équipe traitante.

Durée : 1h00. Une à deux fois par année ou en situation de crise (récidive ou résistance au traitement).

Objectifs :

- Faire le bilan de l'évolution thérapeutique du client
- Élaborer les objectifs qui seront visés dans les prochains mois

Déroulement :

Le client est rencontré par des membres de l'équipe traitante. Le client nous fait état de sa perception de la thérapie, des acquis qu'il a pu faire et des objectifs qu'il vise pour les prochains mois. Par la suite, l'équipe traitante fait un retour sur son évolution en thérapie et lui propose de nouveaux objectifs.

SUIVI LÉGAL

Le programme a établi une collaboration spéciale avec les Services correctionnels du Québec (SCQ). Un agent de probation est assigné en permanence aux Services externes de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal.

RÔLE DE L'AGENT DE PROBATION

- Analyser les demandes en provenance des Services correctionnels du Québec.
- Procéder à l'évaluation (entrevue préliminaire) des clients en collaboration avec les autres professionnels de l'équipe.
- Agir comme personne-ressource et agent de liaison pour les agents demandeurs.
- Assurer la surveillance légale de plusieurs clients traités aux Services externes de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, lesquels sont en probation, en libération conditionnelle ou en sursis.

RÈGLES GÉNÉRALES

- Présence assidue et ponctuelle.
- À chaque absence, une lettre est envoyée à la personne qui nous a référé le client, s'il est sous surveillance légale.
- Si le client s'absente à deux rendez-vous sans motif valable, nous remettons en doute la pertinence de poursuivre le suivi.

- Si le client a une raison valable pour s'absenter, il doit téléphoner pour avertir la personne responsable de l'activité. Cependant, si les absences, même justifiées, s'avèrent trop fréquentes, le client sera rencontré par l'équipe pour vérifier sa motivation au traitement.
- S'il survient des éléments dans la vie de l'individu qui favorisent la récurrence (enfants dans l'entourage, prise d'alcool, conflits avec l'entourage), il est important que le client en parle à son thérapeute.
- En tout temps, la poursuite du traitement peut être remise en cause si l'on est confronté à des résistances majeures du client.

ATTENTES

- Que l'individu contrôle son comportement sexuel déviant et qu'il n'y ait pas de récurrence.
- Qu'il ait une pleine reconnaissance des gestes délictueux.
- Qu'il prenne conscience des impacts de son agression sur la victime.
- Qu'il s'implique dans la démarche thérapeutique de façon sérieuse en étant présent, en parlant de lui, en intervenant auprès des autres et en répondant au meilleur de ses capacités aux exercices demandés.
- Qu'il démontre une ouverture vis-à-vis de sa problématique.
- Il y aura des attentes spécifiques selon chacun des services offerts.

CONFIDENTIALITÉ

L'Institut Philippe-Pinel de Montréal est un organisme qui relève du ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous sommes donc tenus de respecter les règles de confidentialité usuelles. Cependant, il y a des limites à la confidentialité :

- Le travail, tant au niveau de l'évaluation que du traitement, est effectué en équipe multidisciplinaire. Par conséquent, les membres de l'équipe peuvent être mis au courant des faits importants de l'évolution des clients (par exemple, risque suicidaire ou risque de récurrence).
- Dans le cas où le client est référé par un organisme extérieur, la responsabilité du suivi est partagée avec celui-ci. Le demandeur recevra un rapport de l'évolution s'il en fait la demande écrite. Le demandeur sera aussi informé des éléments significatifs dans l'évolution du client, particulièrement ceux qui peuvent entraîner un arrêt du traitement ou une récurrence. Un formulaire de divulgation des informations doit être signé par le client à cet effet.
- Devant l'imminence d'une récurrence, nous prendrons tous les moyens cliniques et légaux pour la prévenir.

- Dans le cas d'une récidive, nous sommes tenus de suivre les règles en vigueur au Québec à cet égard :
 - S'il s'agit d'une récidive sur une personne adulte, nous analyserons sérieusement le contexte de la récidive et nous insisterons auprès du client pour qu'il prenne ses responsabilités.
 - S'il s'agit d'un enfant, nous sommes tenus de par la loi de déclarer la situation au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ).

\\VMSRV02\USAGERS\$\maneli01\Mes documents\Elizabeth\Documents de travail\dt\Delsex\programme-ASA 2012-nom programme modifié.doc